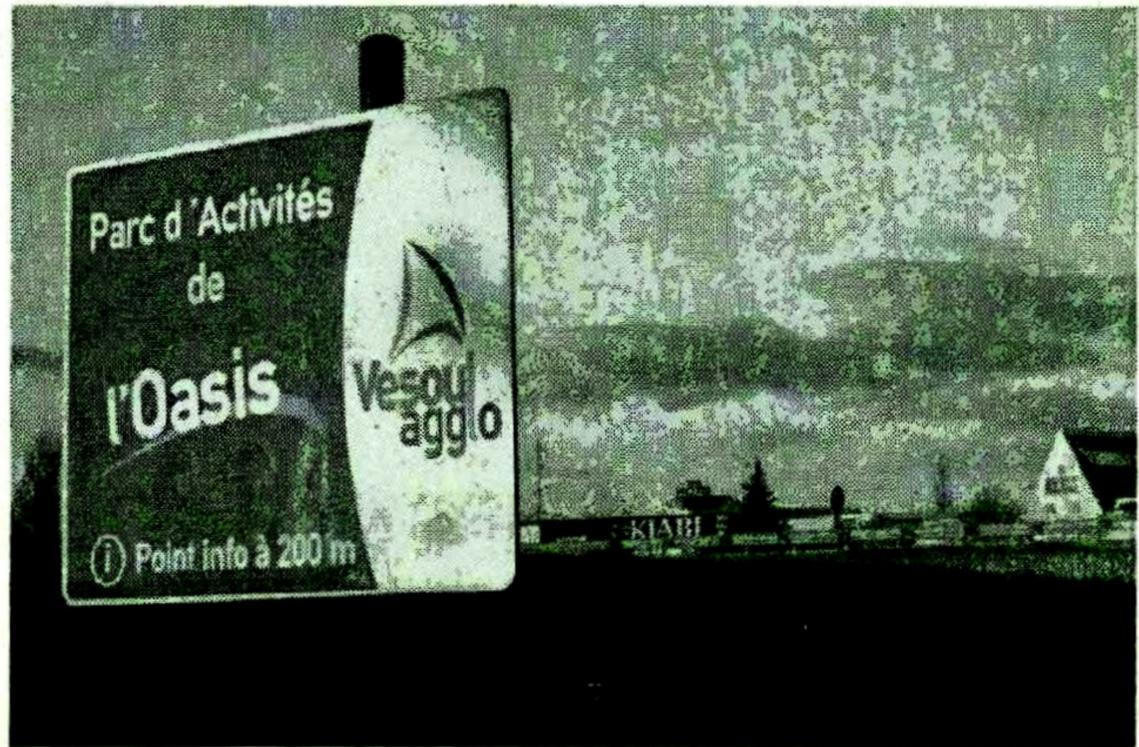


# Aménagement Oasis 3 : « Trop gros, trop flou, trop tôt »

Dans le dossier du développement de la Zac Oasis 3, la Ville de Vesoul a obtenu un délai pour se pourvoir en cassation face à la société Sopic. Les deux parties jouent les prolongations.

D'un côté, l'enquête publique commandée par la société Sopic (visible sur le site Internet de la mairie de Pusey), en charge de la commercialisation, a reçu un avis favorable à l'implantation d'une nouvelle zone commerciale. De l'autre, la Ville de Vesoul et l'association des commerçants de Vesoul, par l'intermédiaire de Marie-Dominique Aubry, première adjointe, ont obtenu un délai supplémentaire pour se pourvoir en cassation, après la décision de la cour administrative d'appel de Nancy, en novembre dernier. « Nous étions en période de Noël au moment de faire le dossier et nous avons obtenu un délai supplémentaire de quelques mois, reconnaît l'élue en charge du commerce. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de nous pourvoir en cassation, avec un cabinet d'avocats spécialisés. Ce que nous ne comprenons pas, c'est la volte-face entre la Commission départementale et la Commission nationale de l'aménagement commercial (CDAC et CNAC). » La première était défavorable au projet, la seconde a donné son aval à la société Sopic. « De fait, ce projet ne correspond pas à notre territoire : trop gros, trop flou, trop tôt. » Dans une zone de près de 14 000 m<sup>2</sup>, il est question d'installer de nou-



Le développement de la ZAC Oasis 3 est en pourparlers depuis près de six ans maintenant

velles enseignes commerciales. « Aucune n'est annoncée pour le moment, rétorque Marie-Dominique Aubry. Mais si le projet est consolidé, pourquoi pas. Il faut se concerter. »

« Le centre-ville, c'est ici. »

René Regaudie n'en est plus à une bataille près. « C'était le même débat pour les implantations d'Oasis 1 et du centre Leclerc il y a quelques années, rappelle le maire de Pusey. Nous nous sommes engagés au respect de ne pas implanter des marques qui existent déjà dans le centre-ville, ni de faire venir des cellules de la même taille. » Pour l'instant, rien n'a filtré quant à l'ampleur de la renommée des marques, mais l'élue commence à perdre patience. « Ce sera le dernier recours, quoiqu'il arrive. Et de toute façon, cela porte uniquement sur l'urbanisme, pas sur le bien-fondé de la zone commerciale. » Salan Soltani, le président des Commerçants, industriels et artisans du Pays de Vesoul (CIAPV) est

également favorable au projet : « Les consommateurs ont pris des habitudes. Ils vont à Chateaufarine, à Besançon. Ils y passent toute la journée, déjeunent là-bas et dépensent là-bas. Ce projet apporterait des investissements privés pour augmenter le trafic. » Depuis son magasin dans la galerie Leclerc, il tonne : « Le centre-ville, c'est ici. » En attendant, les arguments de la partie favorable au projet furent sans pour autant mettre fin au bras de fer : pas un centime déboursé par la communauté, des emplois dans le commerce et dans le bâtiment, ainsi qu'une zone de chalandise augmentée. Pendant ce temps, la Zac Oasis 1 devrait connaître un coup de neuf dans les semaines à venir avec la réfection de plusieurs cellules (Mogra, Bricomarché, La Foire'Fouille...). René Regaudie l'assure : « J'irai jusqu'au bout. » ■